

## SESSION 2003

ÉPREUVE SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE E1 (Unités : U11, U12, U13)

### SOUS-ÉPREUVE E1A (Unité U11)

#### ACTIVITÉS PROFESSIONNELLES DE SYNTHÈSE

Durée : 3 heures

Coefficient : 5

#### Matériel autorisé : CALCULATRICE

**Circulaire 99.186 du 16 novembre 1999** : « Le matériel autorisé comprend toutes les calculatrices de poche y compris les calculatrices programmables, alphanumériques ou à écran graphique à condition que leur fonctionnement soit autonome et qu'il ne soit pas fait usage d'imprimante.

Chaque candidat ne peut utiliser qu'une seule machine sur table.

En cas de défaillance, elle pourra cependant être remplacée.

Les échanges de machines entre candidats, la consultation des notices fournies par les constructeurs ainsi que les échanges d'informations par l'intermédiaire des fonctions de transmission des calculatrices **sont interdits.** »

#### Document autorisé : PLAN COMPTABLE

Note de service du 23 février 1982 : « Le document autorisé ne doit comprendre que la liste des comptes, à l'exclusion de toute autre information sous forme de tableaux, schémas ou commentaires.

Le prêt du document est interdit pendant la durée de l'épreuve. »

#### Important

Ce sujet comporte 23 pages numérotées de 1 à 23

Assurez-vous que cet exemplaire est complet. S'il est incomplet, demandez un autre exemplaire au chef de salle.

## SOMMAIRE

	<b>Pages</b>	<b>Barème</b>
<b>Présentation de l'entreprise</b>	<b>3</b>	
<b>Dossier 1</b>		<b>35 points</b>
1 <sup>ère</sup> partie	<b>4</b>	20 points
- Rédiger un courrier		
2 <sup>ème</sup> partie	<b>5</b>	15 points
- Analyser une lettre		
- Compléter une structure de base de données		
- Aménager une lettre-type		
- Préparer une requête		
<b>Dossier 2</b>	<b>6</b>	<b>45 points</b>
1 <sup>ère</sup> partie		20 points
- Concevoir un tableau		
2 <sup>ème</sup> partie		25 points
- Calculer un ordre de publicité		
<b>Dossier 3</b>	<b>7</b>	<b>20 points</b>
1 <sup>ère</sup> partie		6 points
- Enregistrer des pièces comptables		
2 <sup>ème</sup> partie		14 points
- Compléter un tableau d'anomalies		
- Enregistrer des écritures de régularisation		
	<b>TOTAL</b>	<b>100 points</b>

**Documents fournis :** ANNEXES 1 à 18

**Documents à rendre :** ANNEXES A1, A2, A3, B, C et D

## PRÉSENTATION DE L'ENTREPRISE



AFFICHAGE

### G&B AFFICHAGE

34 rue du Général Sarrail – BP 186

62504 SAINT OMER

Téléphone : 03 21 98 12 12

Télécopie : 03 21 98 14 62

Mél : [groupe@garchette.com](mailto:groupe@garchette.com)

Société anonyme à conseil de surveillance et directoire au capital de 6 027 074,50 euros

RC B 353 452 287

SIRET 353 452 287 00017 – APE 744 B

**Activité** : affichage et publicité extérieure

**Effectif** : 48 personnes

**Directeur Général** : François GARCHETTE

**Durée du travail** : 35 heures réparties sur 5 jours pour les employés administratifs, sur 4 jours pour les afficheurs (du lundi au jeudi).

L'entreprise G&B AFFICHAGE est spécialisée dans l'affichage de panneaux publicitaires papier de format 400 x 300. Son activité couvre plus précisément les régions Nord-Pas-de-Calais, Picardie et Champagne-Ardenne.

La société propose les réseaux suivants (un réseau comprend plusieurs **panneaux ou faces**) :

- PLURIVISION : réseau de panneaux implantés aux endroits stratégiques des principaux axes de circulation.
- PRESTIVISION : réseau de panneaux implantés sur des emplacements prestigieux.
- SCOREVISION : réseau de panneaux implantés sur les principaux axes de circulation pour favoriser un maximum d'impact.
- AGGLOVISION : réseau de panneaux implantés sur l'ensemble d'une agglomération.
- SECTOVISION : réseau de panneaux implantés dans une zone commerciale.
- PÉRIVISION : réseau de panneaux couvrant les axes traversant les communes périphériques proches de l'agglomération.

Elle a comme partenaires :

- les **baillleurs** qui sont des propriétaires immobiliers. Ils louent à G&B Affichage un pan de mur sur lequel est fixé un panneau prêt à recevoir des affiches publicitaires.
- les **annonceurs ou clients** qui commandent une campagne d'affichage publicitaire pour une ou plusieurs semaines. G&B Affichage se charge d'apposer les affiches fournies par l'annonceur sur les panneaux.

## **Présentation de la situation**

Vous travaillez auprès de Pierre CAGNIAC (responsable du service patrimoine), Marie DUMAS (responsable du service commercial) et auprès d'Anne LARIVIÈRE (responsable du service comptable).

## **DOSSIER 1**

### **SERVICE PATRIMOINE**

Aujourd'hui, 20 juin, vous assistez Pierre CAGNIAC.

#### **1<sup>ère</sup> Partie :**

L'entreprise a reçu la lettre d'un bailleur, Monsieur MARTIN. Vous avez extrait de son dossier l'engagement locatif qui le concerne. Une étude approfondie du dossier est nécessaire afin de préparer et d'argumenter votre réponse.

Vous disposez en :

**ANNEXE 1** : de la lettre de Monsieur Martin  
**ANNEXES 2-1 et 2-2** : de l'engagement locatif

### **TRAVAIL À FAIRE**

#### **Sur la copie**

Rédiger la réponse qui sera adressée à Monsieur MARTIN.

## **2<sup>ème</sup> Partie :**

G&B Affichage fait parvenir à ses bailleurs, dans le mois qui précède l'échéance, un chèque correspondant au loyer dû accompagné d'une lettre. Vous devez automatiser au maximum la réalisation de ces opérations.

Vous disposez d'un équipement informatique standard comportant un texteur, un tableur et un SGBDR (système de gestion de bases de données relationnel).

Vous avez consulté la structure de la base de données existante. Certains champs nécessaires à l'établissement du courrier automatisé à adresser aux bailleurs manquent.

Vous disposez en :

**ANNEXE A-1** : d'un exemple de courrier d'accompagnement

**ANNEXE A-2** : de la structure de la base de données

**ANNEXE A-3** : du tableau d'analyse de la requête

### **TRAVAIL À FAIRE**

#### **Sur l'annexe A-1**

Souligner les éléments variables de la lettre qui permettront la création de la lettre-type.

#### **Sur l'annexe A-2**

Compléter la structure de la base de données existante en portant sur le schéma les champs à ajouter.

Préciser dans le cadre prévu à cet effet, leurs noms et leurs types.

#### **Sur l'annexe A-1**

Associer le nom des champs correspondants aux éléments variables repérés.

#### **Sur l'annexe A-3**

Préparer la requête permettant l'envoi des lettres d'accompagnement aux bailleurs dont l'échéance est fixée au 30/06/03.

Préciser l'opération qui permet de trouver les données relatives à l'emplacement à partir du numéro du bailleur.

## DOSSIER 2

### SERVICE COMMERCIAL

#### 1ère partie

La répartition du travail d'affichage entre les afficheurs est effectuée par semaine.

Vous disposez en :

- **ANNEXE 3** : de l'extrait du catalogue des réseaux
- **ANNEXE 4** : d'une carte de la région Nord-Pas-de-Calais positionnant les trois secteurs
- **ANNEXE 5** : des affichages à réaliser dans la semaine 27
- **ANNEXE 6** : de l'organisation des équipes d'afficheurs

#### TRAVAIL À FAIRE

##### Sur la copie

Réaliser le tableau d'organisation du travail pour la semaine 27.

#### 2ème partie

Aujourd'hui, 20 juin, un client local, les Boutiques Audomaroises, prévoit de réaliser une campagne d'affichage publicitaire pour les fêtes de fin d'année, à compter du 1/12/2003 jusqu'au 27/12/2003 (semaines 49, 50, 51 et 52). Marie DUMAS a édité le tableau prévisionnel des réservations correspondant à cette campagne. Il n'y aura pas de changement d'affiches si le réseau est retenu pour deux semaines.

Elle vous précise qu'un ordre de publicité doit faire apparaître chaque produit et chaque semaine et qu'elle est seule autorisée à signer.

Vous disposez en :

- **ANNEXE 7** : du tableau prévisionnel des réservations
- **ANNEXE 8** : d'une extraction de la table CLIENT
- **ANNEXE 9** : de l'extrait des conditions commerciales

#### TRAVAIL À FAIRE

##### Sur l'annexe B

Établir l'ordre de publicité (ou devis) n° 251/2003.

## DOSSIER 3

### SERVICE COMPTABLE

Le 20 juin, Anne LARIVIÈRE vous charge de traiter deux dossiers.

#### 1<sup>ère</sup> partie : documents à comptabiliser

Vous disposez en :

- ANNEXES 10 à 12 : des pièces comptables
- ANNEXE 13 : de l'organisation comptable
- ANNEXE 14 : de la liste des journaux
- ANNEXE 15 : de l'extrait du plan de comptes

#### TRAVAIL À FAIRE

Sur l'annexe C

Pré-comptabiliser les pièces comptables.

#### 2<sup>ème</sup> partie : suivi d'un compte client

Vous devez contrôler le compte du **client MR BRICOLAGE** lettré automatiquement par le logiciel de comptabilité. Les libellés du compte sont exacts.

Vous disposez en :

- ANNEXE 16 : de l'extrait du grand livre
- ANNEXE 17 : du bordereau de remise de chèques
- ANNEXE 18 : de la note interne

#### TRAVAIL À FAIRE

Sur l'annexe D

Compléter le tableau d'anomalies.

Sur l'annexe C

Pré-comptabiliser les écritures de régularisation.

Xavier MARTIN  
128, rue Nationale  
62660 BEUVRY

Lettre Recommandée avec  
Accusé de Réception  
Reçue le 20/06/03

Get B AFFICHAGE  
34 rue du Général SARRAIL  
BP 186  
62504 Saint-Omer Cédex

le 19 juin 2003

Monsieur,

de contrat de bail pour un mur situé  
au 128 rue Nationale à Beuvry arrive à  
expiration le 1<sup>er</sup> septembre 2003.

Par cette lettre recommandée, je vous informe  
que je ne souhaite pas continuer ce bail. Je  
le résilie donc à compter du 01/09/2003.

Je vous demande donc de procéder à  
l'enlèvement de votre panneau le plus  
rapidement possible.

Je vous prie de recevoir, Monsieur, mes  
salutations distinguées

Martin

**SIÈGE SOCIAL  
ST-OMER**  
34, rue du Gal Sarrail  
B.P. 186 - 62504 ST-OMER  
Tél: 03 21 98 12 12  
Fax: 03 21 98 14 62

**SUCCURSALE  
SECLIN**  
18, rue Luyot  
Z.I. B  
59113 SECLIN  
Tél: 03 20 90 18 16  
Fax: 03 20 90 67 05



AFFICHAGE

**SUCCURSALE  
DUNKERQUE  
COUDEKERQUE**  
Rue Célestin Malo  
59210 COUDEKERQUE  
BRANCHE  
Tél: 03 28 66 26 22  
Fax: 03 28 66 25 07

**SUCCURSALE  
AMIENS**  
321/323 route de Paris  
80000 AMIENS  
Tél: 03 22 95 76 04  
Fax: 03 22 89 04 63

## ENGAGEMENT LOCATIF N° 1189

Équipé le 10/01/98 Payé le (1<sup>ère</sup> année) 1/09/97 Support: Agglovision

Conformément aux dispositions de l'article 23 de la loi du 29 décembre 1979 qui stipule que « nul ne peut apposer de publicité ni installer une préenseigne sur un immeuble sans l'autorisation écrite du propriétaire ».

**Entre les soussignés**

Nom (1): **M. MARTIN**

Prénoms: **Xavier**

Propriétaire unique, ~~copropriétaire mandaté, locataire principal autorisé, gérant ou syndic agissant par le compte du propriétaire ou des copropriétaires de l'immeuble~~ (2).

Demeurant: **128 rue Nationale**

Code postal: **62660**

Commune: **BEUVRY**

Téléphone: **03 21 65 34 36**

D'une part,

Et la S. A. G&B AFFICHAGE

D'autre part,

Il a été convenu et arrêté ce qui suit :

M. : **MARTIN** donne à bail en exclusivité à la S. A. G&B AFFICHAGE qui l'accepte.

La totalité des lieux ci-après désignés :

Emplacement sis à :

Adresse: **128 rue Nationale**

Code Postal: **62660**

Commune: **BEUVRY**

Consistant en (3) **un mur**

D'une superficie approximative de **La totalité**

Pour y installer (4) **un dispositif publicitaire**

Le présent bail est conclu pour une durée de 6 années (5) et accepté suivant les conditions générales figurant au verso à compter du (6) **1/09/97**

Moyennant une redevance (7) **annuelle** de **deux mille francs**

Payable au domicile du bailleur, par chèque bancaire ou postal d'avance pour la première échéance et aux dates anniversaires pour les suivantes.

Fait en 3 exemplaires dont un remis ce jour au bailleur.

Le (9)

Le (11) **1/09/97**

Le bailleur (10)

Pour le preneur (10)

Signature à faire précéder de la mention « Lu et approuvé »

*Lu et approuvé*  
*Martin*

*F. Jarchette*

**1 – Désignation de l'objet du bail**

1.1 - Le bailleur déclare sous les garanties de droit qu'il a toutes les qualités pour consentir seul le présent bail et que l'emplacement ci-dessus désigné est libre de toute location et de toute servitude administrative ou autre.

1.2 - Il s'engage à ne pas louer à des fins publicitaires d'autres parties de la même propriété sans offre préalable par lettre recommandée avec accusé de réception, avec délai de réponse d'un mois à la S.A. G&B AFFICHAGE qui aura la priorité à prix égal avec les offres écrites des entreprises de publicité extérieures concurrentes.

**2 – Durée et date d'entrée en vigueur du bail**

2.1 – Faute par le preneur de retourner le présent contrat signé par lui, dans un délai maximum de deux mois à compter de la signature du bailleur, le preneur sera réputé avoir renoncé à la présente location et le bailleur sera dégagé de plein droit de toute obligation à son égard.

2.2 – Sauf dénonciation par l'une des parties par lettre recommandée, trois mois au moins avant son expiration, il est renouvelé par tacite reconduction par période d'un an.

2.3 – En cas de non-renouvellement, le preneur doit remettre l'emplacement loué dans son état antérieur dans les trois mois suivant l'expiration du contrat.

**3 – Loyer**

3.1 – A défaut de paiement du loyer, le contrat est résilié de plein droit au bénéfice du bailleur après mise en demeure de payer restée sans effet durant un mois, et adressée par courrier recommandé avec accusé de réception.

**4 – Attribution juridictionnelle**

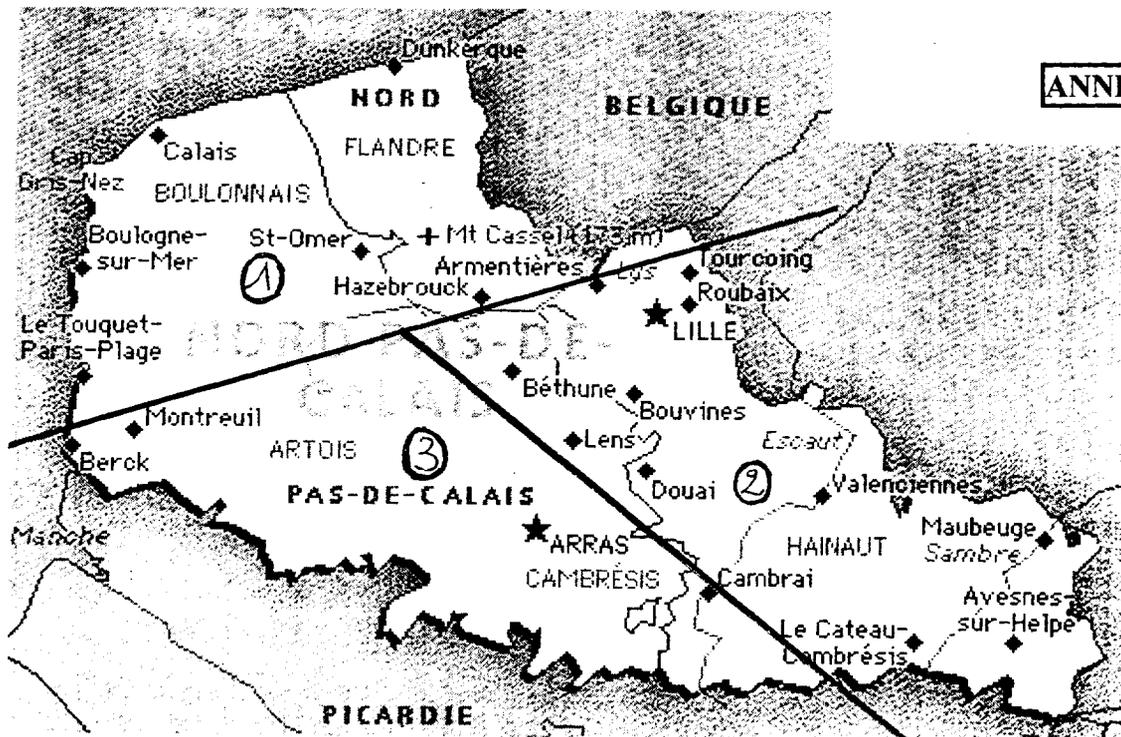
En cas de contestation, le Tribunal compétent est celui dans le ressort duquel se trouve l'emplacement loué.

1. Nom de jeune fille s'il y a lieu.
2. Rayer les mentions inexactes, le nombre de mots rayés nuls devant être indiqué en marge et paraphé.
3. Préciser les parties exactes louées.
4. Décrire les installations projetées : nature, superficie, éclairage éventuel.
5. Au maximum 6 années.
6. Indiquer une date ferme en tenant compte de la durée du bail qui ne peut excéder 6 ans à dater de la signature du preneur.
7. Préciser la période concernée par la redevance (mois, trimestre, année..).
8. Rayer les mentions inutiles, au choix du bailleur.
9. Date de la signature par le bailleur.
10. Signature à faire précéder des mots « lu et approuvé » de la main des signataires.
11. Date de la signature par le preneur.

## EXTRAIT DU CATALOGUE DES RÉSEAUX

<b>Nord</b>				
Villes	Réseaux 4x3	Nombre de faces	Jour de pose	Tarif en Euros
ARMENIERES	SECTOVISION ROUGE	20	lundi	3 820
	SECTOVISION ROUGE	15	lundi	2 880
BASSEE (LA)	AGGLOVISION BLEU	25	mardi	4 290
	AGGLOVISION BLEU	11	mardi	1 760
CAMBRAI	AGGLOVISION BLEU	10	mercredi	1 600
	AGGLOVISION BLEU	36	mardi	7 430
CATEAU (LE)	AGGLOVISION BLEU	38	lundi	7 840
	AGGLOVISION ROUGE	35	mardi	6 720
CAUDRY	AGGLOVISION BLEU	35	lundi	6 080
	AGGLOVISION ROUGE	35	mercredi	6 720
DOUAI	AGGLOVISION BLEU	12	jeudi	1 920
	AGGLOVISION BLEU	12	jeudi	1 920
DUNKERQUE	AGGLOVISION BLEU	12	jeudi	1 920
	AGGLOVISION BLEU	12	jeudi	1 920
ESTAIRES	AGGLOVISION BLEU	12	mercredi	1 920
	AGGLOVISION BLEU	18	lundi	3 370
HAZEBROUCK	AGGLOVISION ROUGE	18	mercredi	3 370
	PERIVISION VERT	14	mercredi	2 240
LILLE	PRESTIVISION JAUNE	27	mardi	9 060
	SCOREVISION JAUNE	75	mardi	21 340
	SECTOVISION NORD VERT	25	mercredi	5 600
	SECTOVISION NORD ROUGE	25	jeudi	5 600
	SECTOVISION SUD VERT	35	mercredi	7 840
	SECTOVISION SUD ROUGE	35	jeudi	7 840
	SECTOVISION EST VERT	37	mercredi	8 290
	SECTOVISION EST ROUGE	28	mercredi	6 260
	SECTOVISION OUEST VERT	28	jeudi	6 260
	SECTOVISION OUEST ROUGE	28	jeudi	6 260
ROUBAIX	AGGLOVISION BLEU	35	mardi	7 170
	AGGLOVISION ROUGE	30	mercredi	6 200
TOURCOING	AGGLOVISION BLEU	19	mardi	3 970
	SECTOVISION NORD OUEST VERT	40	jeudi	8 340

<b>Pas-de-Calais</b>				
Villes	Réseaux 4x3	Nombre de faces	Jour de pose	Tarif en Euros
AIRE/LA LYS	AGGLOVISION BLEU	10	mercredi	1 600
	AGGLOVISION ROUGE	09	mercredi	1 440
ARRAS	PERIVISION VERT	12	jeudi	1 830
	AGGLOVISION BLEU	20	mardi	3 840
BAPAUME	AGGLOVISION ROUGE	20	mercredi	3 840
	PERIVISION VERT	17	jeudi	2 560
BETHUNE	AGGLOVISION BLEU	14	lundi	2 240
	PRESTIVISION JAUNE	20	mardi	5 790
BOULOGNE/MER	SCOREVISION JAUNE	35	lundi	7 470
	AGGLOVISION BLEU	45	mardi	8 320
CALAIS	AGGLOVISION BLEU	34	mardi	6 940
	AGGLOVISION BLEU	33	mardi	6 340
FRUGES	AGGLOVISION BLEU	05	lundi	730
	AGGLOVISION BLEU	10	lundi	1 360
HESDIN	PRESTIVISION JAUNE	28	lundi	8 540
	AGGLOVISION BLEU	28	lundi	8 530
LENS	SCOREVISION JAUNE	43	lundi	9 830
	SCOREVISION VERT	44	mardi	10 060
LILLERS	SECTOVISION VERT Liévin	29	mercredi	5 750
	SECTOVISION ROUGE Héhin-Noyelles	24	jeudi	4 760
MONTREUIL	SECTOVISION VERT Carvin	17	lundi	2 900
	AGGLOVISION BLEU	15	lundi	2 430
SAINTE-ETAPLES - SAINT OMER	PRESTIVISION JAUNE	15	mardi	4 570
	SCOREVISION JAUNE	20	lundi	4 570
ST POL/FREVENT	PERIVISION VERT	27	jeudi	4 320
	AGGLOVISION BLEU	20	mardi	4 170
ST POL/FREVENT	AGGLOVISION ROUGE	20	lundi	4 170
	AGGLOVISION BLEU	14	jeudi	2 100



**ANNEXE 4**

**ANNEXE 5**

**Affichages à réaliser dans la semaine 27**  
du 30/06 au 03/07

Code client	Ville	Réseaux
5725	Saint Omer	PÉRIVISION VERT
5782	Lens	SECTOVISION ROUGE Hénin Noyelles
5769	Béthune	PRESTIVISION JAUNE
5725	Arras	PÉRIVISION VERT
5784	Hazebrouck	AGGLOVISION ROUGE
5715	Arras	AGGLOVISION ROUGE
5745	Montreuil	AGGLOVISION BLEU
5749	Dunkerque	AGGLOVISION ROUGE
5731	Arras	AGGLOVISION BLEU
5788	Saint-Omer	AGGLOVISION BLEU

**ANNEXE 6**

**Organisation du travail des équipes d'afficheurs**

1. Un secteur est attribué à chaque afficheur :

- Secteur 1 : Arnaud
- Secteur 2 : Michel
- Secteur 3 : Christophe

2. Chaque afficheur colle en moyenne 10 faces par demi-journée

3. Un afficheur peut être affecté une demi-journée maximum par semaine à l'entretien

4. Au-delà de 25 faces à poser, il est nécessaire de prévoir la collaboration d'un afficheur d'un autre secteur.

## DOSSIER 251

Date création dossier : 20/06/03

Date mise à jour : 20/06/03

## TABLEAU PRÉVISIONNEL DES RÉSERVATIONS

## Client :

Boutiques Audomaroises  
Place Victor Hugo  
62500 SAINT OMER

Réseaux	N° semaine	Code produit	Libellé produit	Format	Nbre de faces	Durée en jours	Jour départ semaine 1	Jour départ semaine 2	Prix HT
HAZEBROUCK	51	290GL2	AGGLOVISION BLEU HAZEBROUCK	400 x 300	15	7	Lundi	Lundi	3370
HAZEBROUCK	52	290GL2	AGGLOVISION BLEU HAZEBROUCK	400 x 300	15	7	Lundi	Lundi	3370
SAINT OMER	49	330VUJ	PERIVISION VERT ST OMER	400 x 300	30	7	Jeudi	Jeudi	4320
SAINT OMER	50	330VUJ	PERIVISION VERT ST OMER	400 x 300	30	7	Jeudi	Jeudi	4320
SAINT OMER	51	330GAI	PRESTIVISION JAUNE ST OMER	400 x 300	15	7	Mardi	Mardi	4570
SAINT OMER	52	330GAI	PRESTIVISION JAUNE ST OMER	400 x 300	15	7	Mardi	Mardi	4570

## EXTRACTION DE LA TABLE CLIENT

Code client : 2208  
 Nom du client : BOUTIQUES AUDOMAROISES  
 Adresse : Place Victor Hugo  
 Code Postal : 62500  
 Ville : SAINT-OMER  
 Mode de règlement : chèque  
 Représentant : 01 Patrick WOZNAK  
 Contact : Monsieur DOUTEY

EXTRAIT DES CONDITIONS COMMERCIALES POUR AFFICHAGE 12 M<sup>2</sup>

## 1. TARIFS

Les prix de vente comprennent la location du support, la pose et l'entretien de l'affiche. Ils ne prennent pas en compte les taxes, les éventuels frais de timbre et les prix d'expédition du matériel.

Sont également facturés en sus les frais occasionnés à la demande du client, recouvrement, complément ou changement des affiches en cours de conservation assemblage compliqué d'affiches, aménagement particulier, et opérations entraînant des déplacements spéciaux.

Les prix sont fixés en fonction de l'unité de vente (par réseau) en fonction de la durée de la conservation et de la modulation saisonnière. Tous nos prix s'entendent pour une semaine (7 jours). Pour deux semaines d'affichage, sans changement d'affiche, le client bénéficie d'un abattement de 40 % pour la deuxième semaine.

## 2. REMISES TARIFAIRES

Des avantages tarifaires peuvent être consentis par la SA G&B Affichage. Dans ce cas, ils figurent sur l'ordre de publicité.

**1<sup>ère</sup> remise : remise de référence.** Tout client bénéficie d'une remise de 15 % sur le premier total HT.

**2<sup>ème</sup> remise : pour prise d'ordre anticipée.** Tout client réservant une campagne à l'avance, bénéficie d'une remise proportionnelle au temps séparant la date de l'ordre de publicité de la date de départ de cette campagne :

- moins de 3 mois, entre ordre de publicité et exécution : 3 %
- de 3 mois à moins de 6 mois entre ordre de publicité et exécution : 6 %
- plus de 6 mois entre ordre de publicité et exécution : 7 %.

**3<sup>ème</sup> remise :** la SA G&B Affichage applique une remise de 15 % pour tout client local.



AFFICHAGE

SAINT-OMER  
34 rue du Général Sarrail  
BP 186 - 62504 SAINT-OMER CEDEX  
Tél. 03 21 98 12 12 - Télécopie : 03 21 98 14 62

LILLE  
DUNKERQUE  
AMIENS

Notre facture n°	En date du
2203206	20/06/03

Règlement
Chèque au 28 juin 2003

SUPER U  
Route de Bergues  
59470 WORMHOUT

Conformément à l'ordonnance du 1<sup>er</sup> décembre 1986, complétée et modifiée par la loi n° 92-1142 du 31 décembre 1992, la date limite de règlement de cette facture est mentionnée ci-dessus.  
Tout retard entraînera l'application d'intérêts de retard à date de la date de cette facture, à un taux équivalent à une fois et demie le taux de l'intérêt légal.

AFFICHAGE RÉALISÉ SUIVANT VOTRE ORDRE :	
- THÈME JARDINAGE POUR UN MONTANT NET HT DE.....	3 660,00
- THÈME PRINTEMPS POUR UN MONTANT NET HT DE.....	3 660,00
REMISE 15%	1 098,00
Autorisation d'acquitter la TVA sur les débits	

En cas de contestation, le tribunal de commerce de St-Omer est seul compétent, même en cas de pluralité.

MONTANT BRUT	MONTANT HT	TVA	MONTANT TTC	NET À PAYER
6 222,00	6 222,00	1 219,51	7 441,51	7 441,51

SA au capital de 6 027 074,50 EUR - CRCA Saint-Omer - 16706-00060 07366906000 90  
RCS : B 353 452 287 - SIRET : 353 452 287 00017 - APE 744B



AFFICHAGE

SAINT-OMER  
34 rue du Général Sarrail  
BP 186 - 62504 SAINT-OMER CEDEX  
Tél. 03 21 98 12 12 - Télécopie : 03 21 98 14 62

LILLE  
DUNKERQUE  
AMIENS

Notre facture n°	En date du
2203207	20/06/03

Règlement
AVOIR

NORD FRANCE DISTRIBUTION  
11 Chaussée Denis Papiin  
59200 TOURCOING

Conformément à l'ordonnance du 1<sup>er</sup> décembre 1986, complétée et modifiée par la loi n° 92-1142 du 31 décembre 1992, la date limite de règlement de cette facture est mentionnée ci-dessus.  
Tout retard entraînera l'application d'intérêts de retard à date de la date de cette facture, à un taux équivalent à une fois et demie le taux de l'intérêt légal.

AVOIR SUR FACTURE DE PRESTATIONS AFFICHAGE (N° 220307)	
- OMISSION REMISE POUR UN MONTANT NET HT DE.....	618,41
Autorisation d'acquitter la TVA sur les débits	

En cas de contestation, le tribunal de commerce de St-Omer est seul compétent, même en cas de pluralité.

MONTANT BRUT	MONTANT HT	TVA	MONTANT TTC	NET À DÉDUIRE
618,41	618,41	121,21	739,62	739,62

SA au capital de 6 027 074,50 EUR - CRCA Saint-Omer - 16706-00060 07366906000 90  
RCS : B 353 452 287 - SIRET : 353 452 287 00017 - APE 744B



Route de St Pol  
62000 ARNAS  
Tél : 03 21 21 28 28  
Fax : 03 21 71 47 15

G&B AFFICHAGE  
34 rue du Général Sarrail  
BP 186  
62504 SAINT OMER

Arras, le 20 Juin 2003

Facture n° 03061411

Date et vente de règlement : 20/06/2003  
Conditions de règlement : prix comptant  
Conditions de vente : prix départ magasin

*Arrivée le 20/06/2003  
N° 06-2003*

N°	Designation et Ref. Article	Qté	Unité	P.U. HT	Rem	Montant H.T.	Taux TVA	P.U. TTC	Montant TTC
1	BALAI BROSSÉ TÉLESCOPIQUE	3	UNITÉ	34.80		104.40	19.60	41.62	124.86
2	EPONGE	5	UNITÉ	0.80		4.00	19.60	0.96	4.78
3	SEAU RECTANGULAIRE 7.5 L	5	UNITÉ	2.35		11.75	19.60	2.81	14.05
4	MELANGEUR TURBINE UR	4	UNITÉ	17.68	0.10	63.64	19.60	19.03	76.12
Escompte					2%	3.68			

TVA	Total H.T.	Montant TVA	Total TTC
19.6	180.11	35.30	215.41
EUR	180.11	35.30	215.41

S.A. LEROY MERLIN France - Capital de 100 000 000 EUR 101 560 942 RCS LILLE - N° C.E. FR49 394 560 942  
SIÈGE SOCIAL - rue Chanzy - LEZENNES - 59712 LILLE Cedex 9 - Tél : 03 28 80 80 80 - Telex LM 110

**ORGANISATION COMPTABLE**

L'exercice comptable s'étend du 1 janvier 2003 au 31 décembre 2003.  
Les documents comptables sont enregistrés à leur date de création. Les chèques sont comptabilisés au journal de banque dès leur émission ou leur réception.  
L'entreprise assujettie au régime du réel normal a demandé l'autorisation d'aquitter la TVA sur les débits.

**TRAITEMENT COMPTABLE DES RÉGULARISATIONS DES COMPTES CLIENTS**

Types d'anomalies	Éléments de l'écriture de régularisation			Libellé
	Date d'enregistrement	Journal	N° de pièce	
Inversion de chiffres sur encaissement	Règlement	Banque	Bordereau de remise	Nom du tiers
Erreur d'imputation de comptes de tiers sur facture	Facture	Ventes	Facture	Nom des 2 tiers
Erreur d'imputation de comptes de tiers sur règlement	Chèque	Banque	Chèque	Nom des 2 tiers
Arrondi de règlement	Règlement	OD	Facture	Nom du tiers
Escompte conditionnel	Règlement	OD	Facture	Nom du tiers

**G&B AFFICHAGE**

Édition du 20/06/2003

**LISTE DES JOURNAUX**

Journal	Intitulé
AC	Journal des achats
BQ	Journal de banque
CA	Journal de caisse
OD	Journal des opérations diverses
VT	Journal des ventes

## EXTRAIT DU PLAN DE COMPTES

COMPTES	INTITULÉS	COMPTES	INTITULÉS
40108520	Leroy Merlin	44562000	TVA déductible sur immobilisations
40400000	Fournisseurs immobilisations	44566000	TVA déductible sur ABS
40910000	Fournisseurs, acomptes versés	44571000	TVA collectée
41100000	Clients	51210000	Crédit Agricole
41103071	Connexion	53100000	Caisse
41103083	Meubles Coppin	60610000	Fournitures non stockables
41104015	Comptoir Audomarois	60630000	Fournitures d'entretien et petit equip.
41105310	Bricorama	60640000	Fournitures administratives
41113161	Mr Bricolage	65800000	Charges de gestion courante
41114038	Nord FRANCE Distribution	66500000	Escomptes accordés
41117003	Penny Market	70600001	Prestations Affichage
41119063	Sollac Atlantique	70600002	Prestations Édition
41119072	Super U	70600003	Prestations Peinture
41119206	Speedy	70900000	Réductions accordées
41910000	Clients, acomptes reçus	75800000	Produits de gestion courante
		76500000	Escomptes obtenus

## GRAND-LIVRE PARTIEL

du compte 41113161

du : 01/03/2003 au 20/06/2003

JL	Date écriture	N° de pièce	Libellé de l'écriture	V	Montant débit	Lett.	Montant crédit	Solde cumulé
<b>41113161 MR BRICOLAGE</b>								
VT	10/03/03	2202106	FAC MR BRICOLAGE	V	3 861,12	A		3 861,12
VT	18/03/03	2202175	FAC MR BRICOLAGE	V	5 453,80	B		9 314,92
VT	20/03/03	2202201	AV MR BRICOLAGE	V		B	545,38	8 769,54
BQ	21/03/03	0001420	CHQ MR BRICOLAGE 540	V		A	3 861,12	4 908,42
BQ	02/04/03	0001456	CHQ MR BRICOLAGE 562	V		B	4 908,42	0,00
VT	14/04/03	2202380	FAC MR BRICOLAGE	V	3 696,07			3 696,07
BQ	23/04/03	0001485	CHQ MR BRICOLAGE 573	V			3 696,00	0,07
VT	28/04/03	2202510	FAC BRICORAMA	V	7 145,77			7 145,84
VT	04/05/03	2202630	FAC MR BRICOLAGE	V	5 837,20			12 983,04
VT	15/05/03	2202674	FAC MR BRICOLAGE	V	3 956,80	C		16 939,84
BQ	18/05/03	0001502	CHQ MR BRICOLAGE 592	V			5 873,20	11 066,64
VT	19/05/03	2202700	AV MR BRICOLAGE	V		C	179,40	10 887,24
BQ	29/05/03	0001513	CHQ MR BRICOLAGE 613	V		C	3 777,40	7 109,84
VT	15/06/03	2202805	FAC MR BRICOLAGE	V	6 583,20			13 693,04
<b>COMPTE 41113161</b>					<b>36 533,96</b>		<b>22 840,92</b>	<b>13 693,04</b>

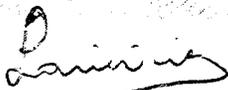
Détail des chèques déposés			
Émetteur chèques	Montant	N° de compte à créditer	Montant total de la remise
1. Coppin	2306,-	07366906000	8300,40€
2. Penny Market	157,20		
3. Mr BÉLÉCOLAGE	5837,20		
4.			
5.			
6.			
7.			
8.			
<b>Total en EUROS</b>			<b>8300,40</b>

07366906000  
 N° de compte à créditer

8300,40€  
 Montant total de la remise

Gel B Affichage STONER  
 Nom Prénom

18/05/2003  
 Date

  
 Signature

**Exemplaire CLIENT à conserver**

Attention, cette remise ne doit comporter que des chèques en euros. Elle sera créditée sous réserve de vérification et d'encaissement. Ce chèque ne peut pas être...

**Remise de chèques en EUROS** ★★ ★


**CREDIT AGRICOLE PAS-DE-CALAIS**

27 à 33, Grand Place - SP 9 - 62009 ARRAS CEDEX

## NOTE INTERNE

## Conditions de règlement accordées aux clients :

- Par chèque sous 10 jours
- Par lettre de change relevé à 30 jours fin de mois

Lors d'un règlement par chèque, il arrive que le client arrondisse le montant à payer. Si la différence est minime, on solde l'opération en utilisant les comptes 6580000 ou 7580000.



AFFICHAGE

Monsieur PRUDHOMME Raymond

3 route de Wisques

62380 SETQUES

Objet :

Emplacement n° 369

Saint-Omer  
le 20 juin 2003

Monsieur,

Veillez trouver ci-joint un chèque de 305 euros correspondant à la location de l'emplacement publicitaire sis rue de Calais Impasse Saint-Arnould à Saint-Omer à l'échéance du 30/06/03.

Nous vous en souhaitons bonne réception.

Veillez agréer, Monsieur, nos salutations distinguées.

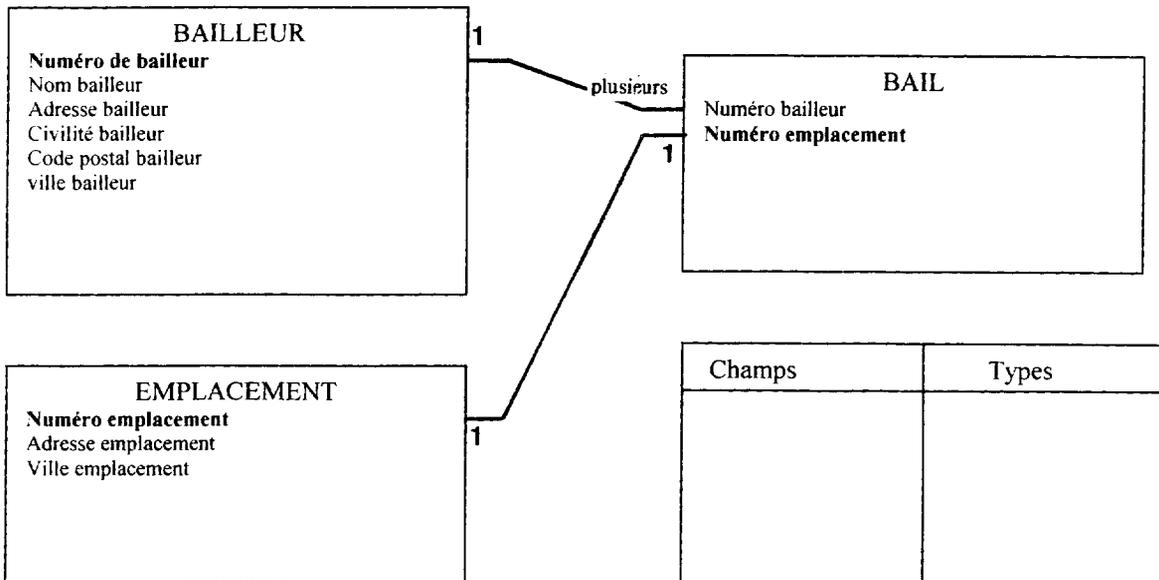
Le Directeur,

François Garchette

**DOCUMENT À RENDRE AVEC LA COPIE**

**ANNEXE A-2**

**Structure de la base de données**



**Tableau d'analyse de la requête**

**ANNEXE A-3**

Tables utilisées	Champs projetés	Critères de sélection

**Opération qui permet de trouver les données relatives à l'emplacement à partir du numéro de bailleur :**





**TABLEAU D'ANOMALIES**

<b>NUMÉRO ET NOM DU CLIENT :</b>	
<b>Types d'anomalies</b>	<b>Remarques constatées (document, date, somme, explication)</b>
<input type="checkbox"/> inversion de chiffres <input type="checkbox"/> erreur d'imputation de comptes <input type="checkbox"/> arrondi du règlement <input type="checkbox"/> absence de règlement <input type="checkbox"/> escompte conditionnel	
<input type="checkbox"/> inversion de chiffres <input type="checkbox"/> erreur d'imputation de comptes <input type="checkbox"/> arrondi du règlement <input type="checkbox"/> absence de règlement <input type="checkbox"/> escompte conditionnel	
<input type="checkbox"/> inversion de chiffres <input type="checkbox"/> erreur d'imputation de comptes <input type="checkbox"/> arrondi du règlement <input type="checkbox"/> absence de règlement <input type="checkbox"/> escompte conditionnel	
<input type="checkbox"/> inversion de chiffres <input type="checkbox"/> erreur d'imputation de comptes <input type="checkbox"/> arrondi du règlement <input type="checkbox"/> absence de règlement <input type="checkbox"/> escompte conditionnel	